

Mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Le 14 mars 2023

Projet de loi n° 13, ***Loi concernant la ligne d'interconnexion Hertel-New York***

INTRODUCTION

Monsieur le Président, Hydro-Québec tient à remercier les membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles pour cette invitation à participer aux consultations particulières sur le projet de loi n° 13, *Loi concernant la ligne d'interconnexion Hertel-New York*.

Je suis Julie Boucher, vice-présidente – Développement durable, relations avec les communautés et communications. Je suis accompagnée de Pierre Gagnon, vice-président exécutif – Affaires corporatives, juridiques et réglementaires et chef de la gouvernance.

Ce projet de loi vise à permettre la conclusion d'un partenariat historique entre Hydro-Québec et le Conseil mohawk de Kahnawà:ke, qui deviendraient copropriétaires de la ligne d'interconnexion Hertel-New York, soit la portion québécoise de la ligne. Cette nouvelle ligne de transport d'électricité servira à livrer l'hydroélectricité propre du Québec au cœur de la ville de New York, actuellement alimentée en électricité produite à 90 % à partir de combustibles fossiles.

Le partage de la propriété d'un actif de transport avec une Première Nation est une approche novatrice incarnant la volonté d'Hydro-Québec de poursuivre le développement énergétique du Québec en collaboration avec les peuples autochtones. Ce projet de loi marque ainsi un jalon important dans l'évolution de nos relations. Dans cette optique, Hydro-Québec appuie pleinement son adoption qui s'inscrit au soutien de notre initiative.

Contrat avec la NYSERDA et construction de la ligne Hertel New-York

Le 20 septembre 2021, Hydro-Québec a été sélectionnée par l'agence de développement énergétique de l'État de New York (NYSERDA), pour conclure un contrat comprenant la livraison de 10,4 TWh d'énergie à la ville de New York. Ce contrat devrait engendrer des revenus totalisant environ 30 milliards de dollars pour Hydro-Québec sur une période de 25 ans.

En plus d'offrir ces avantages financiers, ce contrat constitue une pierre angulaire de la lutte contre les changements climatiques dans le nord-est de l'Amérique du Nord, puisqu'il permettra d'éviter l'émission de 3,9 millions de tonnes de gaz à effet de serre (GES) chaque année, soit l'équivalent du retrait de 44 % des voitures des rues de la ville de New York. À ce jour, aucun autre projet énergétique visant le continent nord-américain ne mènera à lui seul à une diminution aussi considérable des émissions de GES. La force de ce contrat réside également dans sa flexibilité puisqu'il ne comporte pas d'engagement de fournir de la puissance l'hiver, lorsque les besoins sont les plus importants au Québec.

Hydro-Québec doit ainsi construire une ligne de transport qui acheminera l'énergie jusqu'au point d'interconnexion avec les États-Unis. Du côté américain, le projet de la ligne Champlain Hudson Power Express (CHPE), qui reliera le point d'interconnexion à New York, est piloté par notre partenaire Transmission Developers Inc.

La ligne que doit construire Hydro-Québec s'étendra sur 57,7 km entre le poste Hertel, à La Prairie, et le point d'interconnexion situé dans la rivière Richelieu. Le tracé de la ligne sera situé à 95 % dans les emprises de routes nationales et régionales, ce qui minimisera les impacts sur l'environnement et sur les propriétés privées.

L'ajout d'une interconnexion avec la ville de New York – une des grandes métropoles du monde où on prévoit une croissance de la consommation d'électricité – est une stratégie avantageuse pour le Québec. Une meilleure intégration des réseaux nous permettra, à l'échéance du contrat, d'exporter de l'électricité lorsqu'elle se vendra à prix fort et possiblement d'importer de l'électricité en provenance de sources renouvelables lorsqu'elle sera peu coûteuse, de manière à jouer pleinement notre rôle de batterie pour le Nord-Est du continent.

Partenariat avec le Conseil mohawk de Kahnawà:ke

Ce projet de loi permettra à Hydro-Québec de conclure ce partenariat novateur avec la communauté mohawk de Kahnawà:ke.

Depuis la signature de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois*, Hydro-Québec est guidée par une volonté de réconciliation et de collaboration avec les communautés autochtones. Cette volonté s'est incarnée dans les nombreuses ententes conclues avec les communautés au fil des ans pour des projets comme la construction du complexe de La Romaine ou encore des partenariats comme celui annoncé récemment avec l'entreprise inuite Tarquti pour des projets d'énergie propre au Nunavik. Pour continuer de répondre aux attentes et tenir compte des priorités évolutives et distinctes des différentes communautés, Hydro-Québec doit continuellement faire évoluer ses pratiques et disposer de flexibilité.

Dans le cas de la ligne d'interconnexion Hertel-New York, le Grand Chef du Conseil mohawk de Kahnawà:ke, feu Joseph Tokwiro Norton, avait exprimé dès l'été 2019 la volonté de sa communauté de s'associer avec Hydro-Québec dans le projet sous la forme d'un partenariat commercial. Cette vision, poursuivie et concrétisée par la grande cheffe Kahsennenhawe Sky-Deer, cadrerait parfaitement avec la volonté d'Hydro-Québec d'innover dans sa façon de collaborer avec les communautés autochtones dans l'élaboration de ses projets. Un partenariat commercial comme celui-ci était la prochaine étape à franchir dans l'évolution de nos relations avec les communautés et s'inscrit dans une tendance canadienne où ces modèles et engagements se multiplient. C'est donc ainsi que se sont entamées les discussions qui ont mené à la conclusion du protocole d'entente jetant les bases du partenariat.

L'entente à conclure, si le projet de loi est adopté, prévoit qu'Hydro-Québec construira la ligne Hertel-New York puis cédera cet actif, lors de sa mise en service, à une société qui sera codétenue par le Conseil mohawk de Kahnawà:ke et Hydro-Québec, ou une de leurs sociétés respectives détenues en propriété exclusive. Cette cession se fera en contrepartie d'une contribution financière versée à Hydro-Québec des associés de la société, soit le Conseil mohawk de Kahnawà:ke et Hydro-Québec, ou une de leurs sociétés respectives. La contribution de chaque partie sera corrélée au pourcentage de sa participation dans la société qui sera déterminée au moment de la cession de l'actif.

En tout temps, selon les dispositions de la loi et de l'entente qui devra être approuvée par le gouvernement, Hydro-Québec conservera le contrôle de cette société.

Les revenus de la société proviendront de la vente du service de transport au Québec, et les bénéfices nets seront répartis de manière proportionnelle à la détention de parts dans la société.

Par ailleurs, il est également prévu qu'Hydro-Québec sera exclusivement responsable de la gestion, de l'exploitation, de l'entretien et de la conformité de la ligne, comme pour le reste de son réseau.

Ce projet de loi est un pas de plus vers la conclusion de l'entente, qui permettra l'ouverture d'un nouveau chapitre prometteur pour l'avenir des relations entre Hydro-Québec et les communautés autochtones.

Nécessité du projet de loi pour le partenariat

Étant donné la complexité technique de la construction d'une ligne de transport, il est nécessaire qu'Hydro-Québec se charge complètement de cet aspect du projet avant de céder la ligne à la nouvelle société qui serait créée avec le Conseil mohawk de Kahnawà:ke. Or, la *Loi sur Hydro-Québec* ne permet pas à Hydro-Québec de céder tout immeuble dont elle a besoin pour la poursuite de ses opérations. Le projet de loi n° 13 est donc nécessaire pour ouvrir la voie à cette cession.

Il est important de souligner que, selon le projet de loi, seuls Hydro-Québec, le Conseil mohawk de Kahnawà:ke ou une de leurs sociétés en propriété exclusive respectives pourront détenir des parts de la société. Ainsi, la ligne ne pourra pas être cédée à d'autres entités à moins que le gouvernement en décide autrement.

Par ailleurs, le projet de loi assure que la société à être créée disposera des droits et pouvoirs d'Hydro-Québec dans l'exercice de ses activités, ce qui fera en sorte, par exemple, que la société bénéficiera des servitudes dont disposera Hydro-Québec dans les emprises municipales ou les emprises du ministère des Transports du Québec en vertu de la *Loi sur la voirie* ou la *Loi sur Hydro-Québec*.

Aménagements aux normes d'expropriation consentis à Hydro-Québec

Enfin, le projet de loi comporte certains aménagements aux normes applicables en matière d'expropriation, de manière à favoriser le respect de l'échéancier serré de la construction de la ligne et de la livraison de l'électricité à New York.

Bien entendu, Hydro-Québec privilégie des ententes négociées à l'amiable plutôt que le recours à l'expropriation. En moyenne, au fil des ans, 95 % de ses dossiers d'expropriation sont réglés à l'amiable. La procédure d'expropriation est donc une mesure d'exception s'appliquant s'il n'a pas été possible de conclure une entente de gré à gré avec un ou une propriétaire.

Il faut rappeler que la ligne Hertel-New York sera souterraine. De plus, elle sera située à 95% dans des emprises routières, ce qui en limitera les impacts, qui

seront essentiellement liés à la période des travaux. Les droits obtenus viseront une occupation temporaire aux fins des travaux ou constitueront des servitudes permanentes pour le passage des équipements dans le sol. Les terrains seront remis en état une fois les travaux réalisés et les propriétaires seront dûment indemnisés pour les inconvénients subis.

À terme, les propriétaires visés pourront donc continuer d'utiliser la surface de leur terrain une fois les travaux terminés et n'auront pas à déménager. En terres cultivées, c'est-à-dire sur 2,5 km du tracé, la canalisation sera enfouie sous l'équipement de drainage agricole pour permettre la remise en culture du sol, ce qui minimisera les inconvénients permanents pour les propriétaires agricoles.

Conclusion

Le projet de loi 13 permettra la création d'un partenariat novateur entre Hydro-Québec et le Conseil mohawk de Kahnawà:ke. De plus, il sécurisera l'échéancier du projet de la ligne d'interconnexion Hertel-New York, hautement avantageux pour l'ensemble du Québec. Enfin, il soutiendra la décarbonation et la lutte contre les changements climatiques dans le Nord-Est américain.

La collaboration d'Hydro-Québec et du Conseil mohawk de Kahnawà:ke cristallise leur intention commune de promouvoir une relation à long terme mutuellement avantageuse, basée sur le respect, le dialogue, la collaboration et la confiance.